CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

OBJET : Subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association La Chrysalide Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'accès aux soins des personnes adultes en situation de handicap s'inscrit dans les orientations du schéma départemental 2017-2022, à savoir informer et faciliter l'accès aux dispositifs en favorisant la coordination des acteurs. Ainsi, le centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées géré par l'association La Chrysalide Marseille répond à cet objectif.

L'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ARS PACA) a lancé courant 2013 un appel à projet pour l'accompagnement des établissements de santé dans une démarche de prévention et l'un des axes prioritaires porte sur la prévention du handicap et de la perte d'autonomie.

Dans ce cadre, le projet de la Chrysalide Marseille de création d'une structure d'appui, de coordination et d'orientation des personnes handicapées a été retenu. L'objectif étant de s'inscrire dans un parcours intra et péri-hospitalier sans rupture.

Le projet concerne les centres hospitaliers de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Salon.

Les actions portent d'une part sur la mise à disposition par le centre d'appui d'un personnel infirmier référent handicap dans les trois centres hospitaliers concernés mais aussi sur le suivi et la prévention des hospitalisations des personnes handicapées parfois inutiles et toujours déstabilisantes. Les actions portent d'autre part sur le développement du travail en réseau sur le territoire d'attraction du centre hospitalier, l'identification des ressources existantes en termes d'accessibilité, de qualité d'accueil, de types de compétences disponibles et enfin, l'incitation à la mise en place de conventions entre hôpitaux et structures médico-sociales.

Le centre d'appui a aussi pour mission de sensibiliser et former des professionnels de santé des Bouches-du-Rhône aux différents types de handicaps. Ainsi, la prise en charge médicale et le parcours individuel de chacun s'en trouve facilité.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de réponse accompagnée pour tous (RAPT), le dispositif Handi Santé 13 participe aux groupes opérationnels de synthèse à la demande de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Pour l'exercice 2018, l'association sollicite un financement de 58 000 € Il est donc proposé d'accorder à l'association La Chrysalide Marseille le montant demandé. Les autres recettes prévisionnelles sont issues de subventions sollicitées auprès d'autres organismes publics et privés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL